

MAIRIE
DE
PUYGIRON

(Drôme)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11	Date de la convocation	03 décembre 2018
Nombre de membre en exercice	10	Date d'affichage	04 décembre 2018
Nombre de membres présents	08		

L'an deux mil dix huit et le dix décembre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

Présents : CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, LOOPUYT Christine, THIVOLLE Michel, ARSAC Véronique, DUMONT Pascale, THIBAUD Daniel

Absents excusés : BOURDOIS Flavien.

Absent : MALECOT Olivier

Mme ARSAC Véronique a été nommé secrétaire.

Objet : Indemnité de conseil pour Mme VALERIANI Valérie, Receveur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121.29

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 et du décret n° 82.979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 et notamment l'article 4

Considérant la demande de Mme VALERIANI Yvette, Trésorier, pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptable de la commune

Considérant la politique d'économies budgétaires engagée par la municipalité depuis quelques années suite, en particulier, aux baisses des dotations de l'Etat

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents, **refuse d'attribuer à Mme VALERIANI Yvette, Receveur en poste à MONTELMAR, l'indemnité de gestion calculée sur la base de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.**

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Loïc CHARPENET
Signé *Loïc Charpenet*



valeriani